

Collectivités forestières
Occitanie

Programme stratégique 2015-2020



*Les Collectivités forestières,
un réseau au service de TOUS les élus*



Les chiffres clés de la forêt en Occitanie



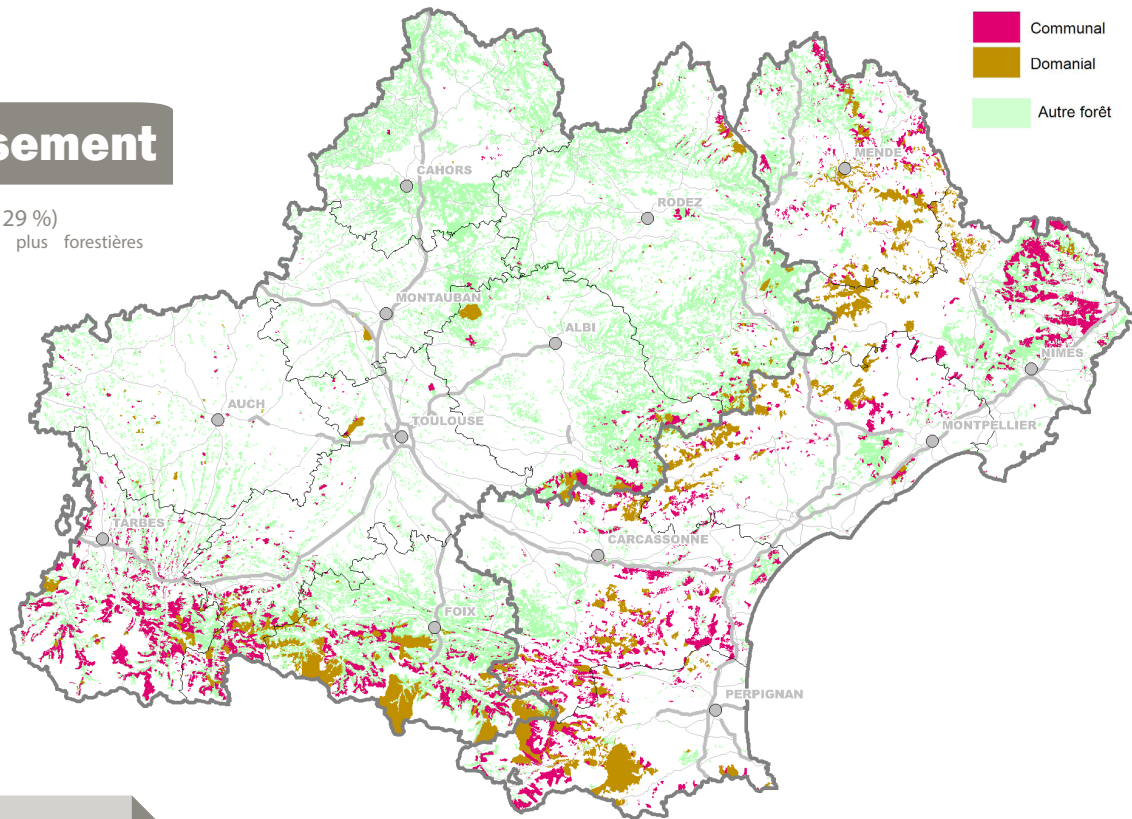
Surface forestière

2 639 000 hectares
dont 93% de forêt de production



Taux de boisement

36% (moyenne nationale : 29%)
Fait partie des 3 régions les plus forestières de France



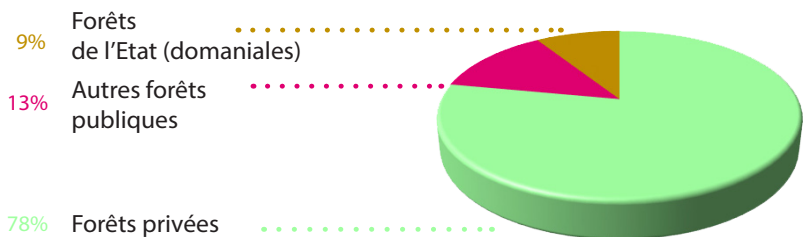
1179 communes forestières

communes propriétaires de forêts relevant du régime forestier

237 000 ha

de forêts communales

Nature de propriété



45 000 000 m³ Volume sur pied en forêt des collectivités

1 300 000 m³ / an Accroissement en forêt des collectivités

< 500 000 m³ / an Volume mobilisé en forêt des collectivités



Entreprises

7 800 pour un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros



Emplois

34 000, dont 8 000 non salariés
dont 46 % en lien avec le bois construction



1 outil politique et technique

au service des élus et des collectivités

Dans la nouvelle Région Occitanie, cette association d'élus regroupe près de 760 communes, propriétaires ou non de forêts relevant du régime forestier, et une vingtaine de structures intercommunales.

Plus de 120 élus administrateurs d'associations départementales définissent, portent et mettent en oeuvre les actions des Collectivités forestières.

Ce réseau constitue une force de proposition vis-à-vis de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des Départements pour la définition de leurs politiques forestières adaptées au contexte de la forêt de notre région.

1 réseau d'élus structuré

aux échelles départementale, régionale, de massif et nationale



Accompagnement des élus selon

4 compétences

Propriétaire de forêt

En partenariat avec l'ONF, les Collectivités forestières vous accompagnent dans vos réflexions pour la gestion et la valorisation des forêts communales.

Aménageur du territoire

Les Collectivités forestières vous accompagnent pour aménager votre territoire communal et intercommunal, et à dynamiser le territoire en faveur de différentes filières économiques en lien avec la forêt et la filière-bois, tout en prenant en compte les rôles environnementaux et sociaux de la forêt (chasse, loisirs,...) dans le cadre des stratégies locales de développement forestier.

Maître d'ouvrage de bâtiments

Les Collectivités forestières vous accompagnent à chaque étape de votre réflexion de vos projets bois-construction et bois-énergie pour vous apporter les solutions techniques, juridiques et économiques les plus adaptées, afin d'utiliser au maximum les ressources locales dans des logiques de circuits-courts.

Responsable de la sécurité

Les Collectivités forestières vous accompagnent pour vous faire connaître l'ensemble des acteurs et des outils à votre disposition et vous permettre de mettre en place une stratégie efficiente en terme de prévention des risques (inondations, incendies, avalanches,...).



4 565 communes

en Occitanie, pouvant potentiellement adhérer selon l'accompagnement proposé par les Collectivités forestières

dont **1 179** communes propriétaires

de forêts relevant du régime forestier

13 Associations départementales

de Collectivités forestières potentiellement constituées (10 au 9 novembre 2015)

Manquent les départements du Tarn-et-Garonne et du Lot

1 Assemblée générale

composée de 2 représentants (président + un représentant désigné) de chacune des associations départementales

1 Conseil d'Administration

composé du président de chacune des associations départementales

1 Bureau

composé de 6 membres (à part égale provenant du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées, et également des Pyrénées et du Massif Central), avec 1 président, 1 vice-président, 1 trésorier et 1 secrétaire

L'Union régionale

Dans le cadre de la fusion des Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, les Unions régionales de Communes forestières de ces 2 régions ont décidé de s'associer, et de fusionner en une Union régionale: l'Union régionale des Collectivités forestières Occitanie.

Les premières décisions ont été :

- la mise en place d'un Conseil d'Administration et d'un bureau,
- l'approbation d'un programme stratégique

... pour la durée 2015 - 2020.



1 programme stratégique selon 3 axes

Représenter et défendre les intérêts des collectivités adhérentes

Les Collectivités forestières sont un réseau d'élus structuré au niveau départemental, régional, de massif et national. Ce réseau regroupe près de 6 000 communes au niveau national et plus de 700 collectivités au niveau de la région Occitanie.

Il représente une véritable force politique permettant de porter des messages forts des élus. Par son rôle spécifique, l'élu est au carrefour de multiples problématiques.

Les Collectivités forestières défendent les intérêts des collectivités dans différentes instances et ont le souci de renforcer les liens entre l'urbain et le rural, de favoriser les circuits courts et le développement économique et social au niveau local.

Ils oeuvrent au profit d'une meilleure gestion de la forêt sur le long terme dans une logique d'intérêt général.

Accompagner les collectivités pour faire de la forêt et du bois, des outils de développement local

Les démarches territoriales sont inscrites dans la loi forestière depuis 2001. Il s'agit, depuis l'origine, d'une stratégie portée par des élus locaux à l'échelle d'un territoire cohérent. A cette échelle, les problématiques de la filière forêt-bois peuvent être abordées et traitées avec l'ensemble des partenaires avec une plus forte complémentarité entre la forêt privée et la forêt publique. Une réelle évolution de ces démarches a été marquée cette année avec la mise en place d'un schéma de fonctionnement des Chartes forestières et une plus grande implication du monde économique. A l'avenir, dans le cadre de ces démarches territoriales, existantes et à inventer au profit de tous les territoires et de tous les contextes, devront être traitées différents thématiques : partenariats plus aboutis pour une gestion conjointe de la forêt publique et de la forêt privée, partenariats innovants public-privé pour dynamiser la transformation et la valorisation des bois locaux, plus grande implication sur les questions de foncier forestier, meilleure prise en compte des valeurs non marchandes de la forêt,...

Former, informer, communiquer

La force politique d'un réseau réside notamment dans sa capacité à communiquer sur son action ainsi qu'à accompagner progressivement la montée en compétence des élus.

Pour cela, les Collectivités forestières dispensent une série de formations à destination des élus sur les différentes thématiques en lien avec leurs 4 compétences forêt bois. De nombreux communiqués de presses sont également régulièrement transmis pour faire connaître la position des élus et le rôle des Collectivités forestières.



Représenter et défendre les intérêts des collectivités adhérentes

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Représenter les collectivités dans les instances en lien avec la filière forêt-bois et défendre leurs intérêts

Développer et renforcer le réseau des Collectivités forestières en Région

Etre force de propositions aux différentes instances décisionnaires (national, massifs, région, département,...) afin de faire de la forêt une composante essentielle de l'aménagement des territoires

Défendre l'intérêt du régime forestier et organiser localement le service public en forêt

Coordonner la mise en place d'une politique de ventes de bois favorables aux communes et au développement des territoires



ACTIONS POTENTIELLES À DÉVELOPPER

- Défense des prérogatives des élus en termes de gestion des espaces et des moyens alloués

- Faire valoir la place des Collectivités forestières dans différentes instances (Commissions régionales, Commissions Chasse, Interprofessions,...) et défendre des positions sur divers sujets

- Créer et/ou accompagner les associations départementales

- Créer et/ou consolider des Conseils d'administrations opérationnels

- Mettre en place des élus référents (géographique / thématique)

- Bien articuler les différents échelons (national, massifs, régional, départemental, local)

- Mettre en place une journée d'échange régionale entre l'ensemble des élus des Conseils d'administrations

- Faire adhérer des élus représentant des différentes instances décisionnelles (Conseillers Régionaux, départementaux,...) pour une meilleure entrée politique

- Faire valoir les spécificités régionales aux instances nationales (Collectivités forestières et autres)

- Créer un partenariat spécifique avec la Région, les départements et d'autres associations d'élus (AMF, AMRF,...) au travers de rencontres des élus et de leur information régulière

- Veiller à la bonne application du régime forestier

- Adapter l'application du régime forestier aux problématiques méditerranéennes, aux zones de montagne,...

- Suivre et mettre en oeuvre le contrat (Commission Régionale de la Forêt Communale, tableau de bord,...)

- Assurer un suivi des relations avec le gestionnaire

- Prioriser les usages du bois

- Animer un comité régional des ventes



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Garantir une gestion patrimoniale des forêts des collectivités
(bois, sol, biodiversité, champignons,...)

Augmenter le patrimoine foncier forestier des collectivités
et amplifier sa gestion

*Dans un souci d'autonomie énergétique des collectivités
et de veiller à conserver du foncier
par rapport au développement du territoire*

Mobiliser plus et mieux les bois

*Dans une logique de massification de l'offre
afin de mieux répondre aux attentes du marché*

Défendre l'intérêt du régime forestier et organiser localement
le service public en forêt

Coordonner la mise en place d'une politique de ventes de bois
favorables aux communes et au développement des territoires

des outils de développement local

ACTIONS POTENTIELLES À DÉVELOPPER

- Impliquer plus les collectivités dans la gestion de leurs forêts communales
- Travailler sur les aménités non marchandes de la forêt
- Faire évoluer l'aménagement forestier en ce sens
- Prendre en compte les évolutions liées aux changements climatiques dans la gestion des forêts des collectivités
- Travailler sur de l'acquisition foncière (bien vacants et sans maître)
- Construire un argumentaire sur les avantages et inconvénients d'augmenter son patrimoine foncier forestier
- Remettre en gestion la forêt communale non soumise par des solutions alternatives (syndicat de gestion public/privé,...)
- Engager une logique de remembrement forestier
- Sensibiliser les partenaires financiers (Région, Conseils Départementaux) au financement de cette acquisition
- Travailler avec les territoires à l'identification des secteurs prioritaires
- Créer, développer et mettre en œuvre les outils nécessaires (desserte, DIG, multifonctionnalité des pistes,...)
- Accompagner les communes pour mettre en place de nouveaux modes de vente des bois (bord de route, bois façonnés, contrat d'approvisionnement)
- Mettre en place un fond d'amorçage forestier (desserte, bois façonné, travaux,...)
- Mettre en place des structures de mutualisation de la gestion des forêts (optimisation de la gestion, voire péréquation des recettes et des dépenses, voire partenariat avec forêt privée)
- Développer une agence régionale de la forêt publique (gestion/commercialisation/ partenariat avec forêt privée)
- Créer un contexte favorable aux échanges entre les entreprises (les clients finaux ?) et les élus propriétaires
- Adapter l'application du régime forestier aux problématiques méditerranéennes, aux zones de montagne
- Suivre et mettre en œuvre le contrat (Commission Régionale de la Forêt Communale, tableau de bord,...)
- Assurer un suivi des relations avec le gestionnaire
- Prioriser les usages du bois
- Animer un comité régional des ventes

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Valoriser et utiliser plus de bois local

Dans une logique de développement de l'économie en boucles-courtes

Innover et développer des utilisations valorisant le bois local grâce à des structures de gouvernance adaptée

Dans une logique de valorisation du bois local en travaillant sur une bonne répartition de la chaîne de valeur des produits et en s'appuyant sur le rôle de l'acteur public en terme d'innovation et d'expérimentation

Développer une solidarité entre les territoires par le lien Urbain-Rural

Mettre en adéquation la politique forestière et la politique de lutte contre les risques naturels



ACTIONS POTENTIELLES À DÉVELOPPER

- Promouvoir, inciter et accompagner l'utilisation du bois local pour tout projet d'investissement ou achat des collectivités (mobilier, bâtiment, énergie,...)

- Etudier la mise en place de plateforme logistiques d'échanges des produits du bois local (négociant en produits de bois local)

- Accompagner les territoires pour structurer un approvisionnement en circuits-courts

- Créer des outils permettant de garantir l'origine des bois dans les appels d'offres (traçabilité des bois, chartes,...)

- Trouver de nouvelles valorisations à forte valeur ajoutée du bois local (identification des qualités du bois local)

- Développer des outils techniques et juridiques permettant aux collectivités de consulter simplement pour du bois local dans les règles du code des marchés publics

- Effectuer une veille sur l'utilisation du bois (énergies nouvelles issues de la forêt et matériaux)

- Créer ou accompagner des structures intégrant les élus dans la gouvernance (les élus sont garants de l'orientation sur le long terme de la structure)

- Impulser des actions de recherche et d'innovation (usages, produits,...)

- Doter les territoires d'outils permettant de garantir une stratégie de long terme sur la filière forêt-bois

- Travailler sur les aménités non marchandes de la forêt

- Valoriser les fonctions d'appui des villes-centres au profit des acteurs et des population du milieu rural

- Impliquer techniquement et financièrement les collectivités urbaines dans la mise en place d'outils de mobilisation et valorisation du bois local pour leur propre bénéfice

- Analyse des moyens d'accompagner des collectivités pour financer les services rendus par la forêt (gestion des risques, tourisme vert, environnement, puits de carbone)

- Faire passer le message que la gestion forestière est un moyen de lutte contre les risques naturels

- Travailler à la multifonctionnalité des pistes



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Communiquer à destination de différents publics tant en interne qu'en externe

Former les élus des collectivités

ACTIONS POTENTIELLES À DÉVELOPPER

- Mettre en place une stratégie de communication

- Décliner cette stratégie

- Se positionner comme l'organisme de formation de la forêt publique

- Professionnaliser la formation en développant des outils spécifiques (modules, planning, résumé d'interventions,...)

- Développer des programmes de formation à destination des élus des collectivités en partenariat avec les autres associations d'élus (AMF, AMRF,...)

- Former les élus du Conseil d'Administration pour être plus à même de défendre et de prendre des positions sur de nombreuses thématiques

COLLECTIVITES FORESTIERES OCCITANIE

740, avenue des Apothicaires - Les Athamantes 4
34 090 MONTPELLIER

Mail : occitanie@communesforestieres.org
www.collectivitesforestieres-occitanie.org

